



# DRUILLAT infos

N°8 juillet 2015

*Le site internet de la commune est en ligne !!!*

La commission communication est heureuse de vous présenter le nouveau site internet de Druillat :

The screenshot shows the homepage of the Druillat website. At the top, there is a navigation bar with links for 'Contenu', 'Menu', 'Recherche', 'Accueil', 'Aide', 'Mentions Légales', 'Plan du Site', 'Contact', and 'Bas de page'. Below this, the main heading reads 'DRUILLAT : Au centre de 4 territoires emblématiques' above a photograph of a street scene in the village. A sidebar on the left contains a 'Navigation' menu with links to 'Accueil', 'Bienvenue à Druillat', 'Vie communale', 'Enfance-Jeunesse', 'Environnement-Fleurissement', 'Vie associative', 'Vie pratique', and 'Mairie virtuelle'. The main content area features a 'Bienvenue sur notre site internet' section, a 'Calendrier des Fêtes' section with a 'Calendrier 2015' icon, and an 'Agenda' section listing events like 'Stage country le matin suivi d'un après-midi country dance' and 'Ball trap organisé par les sociétés de chasse de Druillat et Varambon'. A footer note mentions the website was created with Campagnol.fr.

**Après des mois de réflexion et de travail, il voit enfin le jour !**

La commune de Druillat a fait le choix d'un site internet à moindre frais puisqu'il ne coûte que 180 € euros par an. Hébergé par l'association Campagnol, il est sobre, simple et à l'image de la commune.

Vous y trouverez une présentation de la commune, des informations pratiques et des liens vers d'autres sites internet.

Par exemple, si vous souhaitez prendre connaissance du dernier compte-rendu du Conseil Municipal, vous pouvez le télécharger sur le site internet de Druillat.

Vous souhaitez, également, savoir ce que va manger votre enfant demain à la cantine ? En 2 clics, vous avez accès au menu de la semaine ! Besoin d'un numéro de téléphone utile ? Rendez-vous sur le site internet !

Restez en contact avec l'actualité du village grâce à l'agenda des réunions du Conseil Municipal et celui des manifestations organisées par les associations.

Ce site est amené à évoluer afin de répondre à vos besoins. **Aussi, nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions soit par le formulaire contact à remplir sur le site internet, soit par courriel : [communicationdruillat@orange.fr](mailto:communicationdruillat@orange.fr).**

## *La commune se dote de logements locatifs au cœur du village*

En janvier 2015, la commune a acquis une propriété composée de 3 logements et d'une parcelle de terrain au cœur du village. Pour un coût de 350 000 €, cette acquisition réalisée avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain permet à la commune de se doter de foncier et de miser sur l'avenir. C'est un investissement intéressant à long terme grâce au revenu des loyers. (17 000 € par an environ)

Pour info, **un logement de type T3** appartenant à la commune et situé au-dessus de la mairie est à louer. Il sera libre à compter de septembre ou octobre 2015.

Pour toute information, vous pouvez vous renseigner en mairie.



## Aides financières à la rénovation énergétique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les aides à la rénovation énergétique ont évolué.

En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement, vous pourrez ainsi :

- réaliser des économies sur vos factures d'énergie ;
- améliorer le confort de votre habitat ;
- augmenter la valeur patrimoniale de votre bien ;
- agir pour l'environnement.

Pour plus de renseignements :

[www.renovation-info-service.gouv.fr/](http://www.renovation-info-service.gouv.fr/)  
0810 140 240  
[www.ademe.fr/](http://www.ademe.fr/)  
[www.anah.fr](http://www.anah.fr)



## CCAS

Jusqu'à présent le CCAS de notre commune organisait l'achat et la distribution de colis aux personnes âgées (+ de 75 ans) de Druillat. Depuis deux ans, il leur propose le choix entre ce colis ou un repas préparé par des bénévoles et servi par le "Club des Jeunes" à la salle des fêtes.

Nous aimerions, durant notre mandat, élargir le champ d'action du CCAS pour en faire un interlocuteur privilégié afin que la solidarité locale puisse s'exercer davantage. Il permettrait, par exemple, d'être le relais entre une personne ayant besoin d'un service, quel qu'il soit, et des gens de son voisinage.

Le CCAS peut aussi participer à l'instruction des demandes d'aide sociale légales (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées,...) et les transmettre aux autorités compétentes (département, préfecture, sécurité sociale, ...).

**N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.**

## Fleurissement

Cette année, la commission environnement a apporté une touche d'originalité au fleurissement du village. Vous aurez remarqué les jolis pots colorés et les souches, qui agrémentent notre commune.

Le choix des plants s'est porté principalement sur des vivaces, des hortensias, des lavandes et des rosiers, économes en eau et qui refleuriront d'une année sur l'autre.

L'équipe du fleurissement recherche de bonnes volontés pour participer activement à l'embellissement de notre village et de ses hameaux.

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.



## Flash info

- **Attention français nés à l'étranger, un changement important vous concerne :**

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le guichet d'accueil du public du service central d'état civil (SCEC) sera fermé définitivement à partir du mois d'août 2015.

Désormais, toute demande de délivrance de copies ou d'extraits d'actes d'état civil doit être effectuée sur le site : <https://pastel.diplomatle.gouv.fr/dali/index2.html>

- **Travaux entre Montbègue et La Tranclière :**

Cet été, des travaux sont prévus sur la D 17. Ils ont débuté et devraient être terminés mi-août.

- **Elections régionales :** les 6 et 13 décembre 2015.

## Temps d'activités périscolaires (TAP)

L'année scolaire se termine ainsi que la première année des Temps d'Activités Périscolaires. De nombreuses nouvelles activités ont été proposées aux enfants de l'école primaire. Plus de 60 enfants ont participé chaque jour aux TAP encadrés par des animatrices et animateurs qualifiés.

L'accès au site 3D Ouest, par les familles, a facilité l'inscription des enfants et l'organisation.

Compte tenu de la réussite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Druillat nous conserverons les horaires des TAP sur la pause méridienne.

A compter de la rentrée 2015/2016 les horaires seront les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE	8 H 30	8 H 30	8 H 30	8 H 30	8 H 30
	11 H 30	11 H 30	11 H 15	11 H 30	11 H 30
PAUSE MERIDIENNE	11 H 30	11 H 30		11 H 30	11 H 30
	13 H 05	13 H 05		13 H 05	13 H 05
TAP OU APC	13 H 05	13 H 05		13 H 05	13 H 05
	13 H 50	13 H 35		13 H 50	13 H 50
CLASSE	14 H 00	13 H 45		14 H 00	14 H 00
	16 H 15	16 H 15		16 H 15	16 H 15

Le conseil municipal a souhaité ne pas augmenter les prix des TAP pour la prochaine rentrée.

Les mercredis en 2015/2016, le transport pour le centre de loisirs de Saint-Martin-du-Mont sera supprimé à cause du manque de fréquentation. En revanche, le déplacement pour le centre de loisirs de Certines sera assuré par son propre bus à 11h15.



**Attention, en septembre 2015, la garderie du matin et du soir se situera dans la salle d'arts visuels de l'école, dans la cour de la mairie.**

## Manifestations estivales, dates à retenir !!

### Fête d'été

Le 4 juillet à partir de 19h, organisée par le Comité d'animation, repas, bal champêtre et feu d'artifice. (Entrée gratuite)



### Cérémonie du 14 juillet = Fête nationale

La population est invitée au défilé à 11 h 00 suivi du vin d'honneur. Venez nombreux !

### Bal mousse

Organisé par le Club des Jeunes, le samedi 18 juillet sur le parking de l'aire de jeux. Bal populaire dans la mousse (Entrée 6 € à partir de 22 h).

Rappel : Mini bal mousse pour les enfants l'après-midi à partir de 15 h (Entrée gratuite).



### Concours de boules

Samedi 8 août : Challenge PAQUET. Concours à la Boule des Platanes au village

Samedi 15 août : Concours amical « doublettes mixtes ». Boule des Roches à Turgon

## Les déchets

Notre commune compte trois points d'apport volontaire destinés au tri sélectif.

Nous rappelons qu'aucun autre déchet ne doit y être déposé.

**Plusieurs dépôts sauvages ont donné lieu à des poursuites. Les contrevenants ont été sanctionnés et ont dû payer 75 € de participation aux frais de nettoyage.**



### Horaires de la déchetterie :

	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre
<b>Lundi, mercredi et vendredi</b>	14h00 – 17h30	14h00 – 18h30
<b>Samedi</b>	9h00 – 12h30 14h00 – 17h30	8h30 – 12h30 14h00 – 18h30
	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril	Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
<b>Dimanche</b>	9h00 – 12h30	8h30 – 12h30



## De nouveaux abribus dans la commune !

Les travaux d'aménagement du nouvel abribus de Turgon sont achevés.

Trois abribus seront également installés. L'un sur la place du village, l'autre sur la place des Marronniers à Rossettes et le troisième sera remplacé au Mas Pommier.

Ils assureront aux enfants plus de sécurité lors de la montée et de la descente du bus scolaire et les protégeront des intempéries.

## RESPECTONS LA LOI !!!

*Les différentes nuisances, qu'elles soient auditives ou odorantes, causent une véritable gêne.*

### Alors respectez l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005 !

- Pour le bruit, les horaires sont les suivants :

	MATIN	SOIR
<b>Jours Ouvrables</b>	8h – 12h	14h – 19h
<b>Samedi</b>	9h – 12h	15h – 19h
<b>Dimanche</b>	10h – 12h	
<b>Jours Fériés</b>	10h – 12h	

- Le brûlage des ordures ménagères et des emballages est strictement interdit,
- Le brûlage des déchets verts est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.



## Plan canicule

Un dispositif d'information et de communication, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé, a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. Il sera désactivé le 31 août sauf si des conditions météorologiques particulières justifiaient son maintien.

Il comprend notamment l'activation d'un numéro vert : **08 00 06 66 66**, gratuit depuis un poste fixe et ouvert du lundi au samedi de 8 h à 20 h, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015.

### Les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs :

- **Maintenir un logement frais** (volets fermés la journée par exemple).
- **Boire régulièrement de l'eau** sans attendre d'avoir soif.
- **Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour** pour les personnes fragiles.
- **Eviter de sortir et de pratiquer une activité physique** aux heures les plus chaudes.
- **Donner des nouvelles à ses proches** et oser demander de l'aide pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Si vous souhaitez recevoir le prochain Druillat Infos par mail, veuillez nous adresser votre demande avec vos coordonnées à : [communicationdruillat@orange.fr](mailto:communicationdruillat@orange.fr)

## Les centres de loisirs

**ARC EN CIEL, Centre de loisirs à Certines** : Les directrices Sonia et Rachel vous accueilleront lors des permanences.

Vous pouvez les contacter au 04 26 16 43 53 ou 06 85 22 00 06  
Courriel : [centrajc@neuf.fr](mailto:centrajc@neuf.fr)

**BULLES DE SOURIRE, Centre de loisirs à St Martin du Mont**,

Directrice : Christine DANANCHER

Courriel : [asso-familiale-st-martin@orange.fr](mailto:asso-familiale-st-martin@orange.fr)

site internet : [www.bullesdesourires.com](http://www.bullesdesourires.com)

Tél : 06 24 80 04 17 / 04 37 86 15 62